



Télépaiement - Demi-pension - Restauration scolaire

publié le 17/03/2025

Chers parents,

Le collège met en place le télépaiement depuis l'année scolaire 2022-2023.

Vous pouvez régler les factures de demi-pension par carte bancaire, de chez vous, via votre connexion Educonnect.

Les documents relatifs à ce service est disponible ci-dessous :

 [telepaiement_educonnect](#) (PDF de 489.7 ko)

 [paiement_en_ligne_payfip_procedure](#) (PDF de 1.8 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.